



## **Suite aux mesures et aux méthodes imposées par l'Inspecteur d'académie, l'intersyndicale du Loiret boycotte le CDEN**

Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du mercredi 6 février traitant des mesures d'ouvertures/fermetures de classes dans les écoles a donné lieu à un vote « contre » unanime des organisations syndicales représentatives. Ce qui impose à l'administration de convoquer de nouveau cette instance.

De plus, l'inspecteur d'académie a décidé de maintenir le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale), ce qui est permis par les textes, le lendemain (soit ce jeudi 7). CDEN qui fait suite au CTSD et dont l'ordre du jour prévoit pourtant d'entériner, entre autres, les mesures de ce CTSD au lieu d'attendre la nouvelle convocation de la 1ère instance.

Aussi les organisations syndicales FSU, SGEN-CFDT, SNALC, UNSA Education, ont décidé de ne pas participer à ce CDEN du jeudi 7 février afin de marquer leur désapprobation :

- des mesures prononcées avec « zéro poste » attribué au Loiret privilégiant, légitimement, l'allègement en Education prioritaire mais renonçant, de ce fait, à alléger les autres classes avec plus de 50 fermetures alourdisant considérablement les effectifs et impactant, de fait, les conditions d'enseignement des élèves et de travail des enseignants!
- du maintien du CDEN au lendemain
- de la méthode imposée par l'Inspecteur d'académie qui a abouti à l'annonce en séance des différentes mesures sans réel travail préalable possible des organisations syndicales.

La FCPE (Fédération de Parents d'Elèves) se joint à elles quant aux motifs de désapprobation. Cela traduit, pour nous un mépris des organisations syndicales et de tous les partenaires sociaux et par la même des personnels et des parents d'élèves qu'elles représentent.

De la même manière, les organisations syndicales envisageaient également un boycott du nouveau CTSD si toutefois il avait eu lieu pendant les vacances scolaires comme annoncé. Or, ce jour nous venons d'apprendre qu'il est convoqué à la rentrée. Est-ce le début d'une ouverture au dialogue social ??

Orléans le 8 février 2019